

VOIX du NORD

La commune de Seninghem profite d'un legs pour entretenir son église et sa chapelle

Le legs reçu en 2018 va être utilisé cette année pour la restauration du porche ouest, la toiture et le clocher de la chapelle Notre-Dame-des-Ardents.



Christian Tellier, maire, montre les désordres du porche ouest. - VDN

Par François Wavrant (correspondant local de presse)

Publié: 24 Mai 2023 à 14h26 Temps de lecture: 2 min Partage :

En 2018, à la suite du décès d'André Louis, la commune a reçu un legs de plus de 70 000 € avec comme obligation d'affecter la somme à des travaux pour l'église ou pour la chapelle Notre-Dame-des-Ardents. À la chapelle Notre-Dame-des-Ardents, il manque plus de 200 ardoises sur la toiture et la partie haute du clocher est en très mauvais état, le legs va être utilisé pour financer ces travaux.

La commune compte en effet deux édifices religieux. À l'église, à chaque entrée du cimetière, il y a deux porches de style néoclassique. Leur construction est l'œuvre du mécène Albert-Charles Guislain de la Tour Saint-Quentin, avant-dernier comte de Seninghem. Ils pèsent chacun 17 tonnes et leur construction daterait de 1751. En 2001, le porche est rénové par les membres de l'association de Sauvegarde du patrimoine et en 2011, c'est une partie de l'arche ouest qui sera restaurée.

Avec le temps, le côté droit du porche a présenté des désordres, les employés communaux ont enlevé les pierres qui présentaient un risque. Un premier devis de 35 000 € a été jugé trop élevé par le conseil municipal, il a alors été décidé que les agents techniques et les membres de l'association de Sauvegarde interviennent pour effectuer les travaux, d'autant que la commune disposait encore de neuf palettes de pierres. Le chantier devrait commencer au début de l'été.